



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**MESURES ADOPTÉES PAR LE CENTRE CONCERNANT LES
RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS
SON RAPPORT REMIS AU CONSEIL EN NOVEMBRE 2006**

1. Dans son rapport concernant l'exercice 2005 (doc. CC 68/1/Add. 3), le commissaire aux comptes a recommandé que la Direction du Centre prépare un plan d'action destiné à examiner et à contrôler la manière dont sont traitées ses recommandations. Il a également indiqué que ce plan d'action devrait faire partie d'un processus permanent, sous la surveillance du Conseil, visant à renforcer les dispositions existantes en matière de gouvernance et de responsabilité.
2. En conséquence, le Conseil trouvera ci-dessous un résumé de l'ensemble des recommandations émises par le commissaire aux comptes, ainsi que les mesures correspondantes adoptées par la Direction du Centre.
3. En 2006, un certain nombre d'allégations concernant la gestion d'un projet par le Centre sont parues dans la presse italienne. Ces allégations ont été tout de suite prises au sérieux par la Direction du Centre. Une enquête approfondie a été immédiatement demandée à l'Auditeur interne du BIT et du Centre. En même temps, des mesures de sauvegarde ont été prises au niveau de l'organisation de l'unité responsable du projet. L'audit a révélé que ces allégations n'avaient pas de fondements solides. Le commissaire aux comptes le confirme d'ailleurs dans son rapport présenté au Conseil. Cela a toutefois permis au Centre de tirer un certain nombre d'enseignements pour la gestion des projets à l'avenir.
4. Ce document est soumis *pour information*.

Recommandation 1: Je recommande que le Centre envisage d'avancer, éventuellement à la fin avril, la date butoir de la production des états financiers annuels; et qu'il implique un plus large éventail de personnels financiers appropriés dans le processus de préparation des états financiers, afin que le Trésorier puisse étudier et diriger efficacement cette préparation.

Mesure adoptée: Un effort a été déployé pour avancer la production des états financiers annuels. Une formation complémentaire sera dispensée au personnel de FINSERV afin de l'impliquer dans le processus de préparation des états financiers. En outre, la recherche du futur remplaçant du Trésorier est en cours.

Recommandation 2: Je recommande que le Centre introduise la présentation de rapports réguliers sur les variances budgétaires afin d'améliorer la gestion et le contrôle financiers.

Mesure adoptée: Les frais fixes sont toujours sous contrôle budgétaire. Les examens des frais liés aux activités sont inscrits au budget et contrôlés sur une base individuelle.

Recommandation 3: Je recommande que le Trésorier instaure une politique officielle et des procédures améliorées de gestion de la dette afin d'assurer un recouvrement opportun et efficace des dettes non acquittées.

Mesure adoptée: Une nouvelle politique de facturation des services de formation et de collecte des revenus a été instaurée, et une circulaire correspondante a été récemment envoyée à tout le personnel.

Recommandation 4: Je recommande que le Directeur, en donnant confirmation au Conseil, engage la haute direction de l'OIT et prenne des mesures afin d'assurer une meilleure couverture à la vérification interne conformément à un plan de vérification basée sur les risques, afin d'obtenir des assurances suffisantes sur le fonctionnement des contrôles financiers internes du Centre.

Mesure adoptée: Entre janvier et mi-octobre 2007, l'Auditeur interne de l'OIT a passé deux mois et demi au Centre. En outre, la Direction du Centre, à l'aide de l'Auditeur interne de l'OIT, met actuellement en place une nouvelle politique de gestion des risques. Une circulaire invitant le personnel à assister à une série d'ateliers sur ce sujet en février 2008 est en cours de préparation et devrait être envoyée dans un futur proche. Ces ateliers serviront à identifier et à évaluer les risques.

Recommandation 5: Je recommande que l'administration du Centre examine et renégocie le cas échéant les accords actuels de partage des coûts, et cela sur la base de principes assurant la répartition la plus équitable possible des dépenses communes pour toutes les organisations utilisatrices du campus. Je recommande en outre que l'administration examine le quantum des dépenses communes pour faire en sorte que toutes les installations communes soient incluses dans les arrangements adoptés.

Mesure adoptée: Des discussions sont en cours, mais aucun consensus n'a encore été atteint.

Recommandation 6: Je recommande que l'administration étudie l'opportunité de la conclusion d'un accord avec le Centro UNESCO Turin afin d'appuyer un partage équitable des coûts et de gérer les risques de dettes ou de conflits potentiels.

Mesure adoptée: Un nouvel accord est à l'examen avec le Centro UNESCO sur l'utilisation et les conditions d'occupation des locaux.

Recommandation 7: Je recommande que le Directeur prenne des mesures appropriées pour établir une stratégie officielle de gestion de la trésorerie qui constituera la base des investissements de liquidités. Cela permettrait de discerner l'approche du Centre en matière de rendement des investissements, de gestion des risques et d'exposition aux fluctuations des taux de change; et enfin d'assurer que les activités de trésorerie fassent l'objet de rapports en bonne et due forme au Conseil du Centre.

Mesure adoptée: Voir recommandation 8.

Recommandation 8: Je recommande que la conformité avec la stratégie approuvée en matière de trésorerie soit contrôlée par le Directeur et par le Comité financier du Centre, et qu'elle soit examinée par le Comité des placements de l'OIT.

Mesure adoptée: Pour l'instant, le Trésorier étudie quelques investissements majeurs avec la Section des opérations de trésorerie de l'OIT Genève. Une politique est en préparation avec l'aide de l'OIT, qui sera basée sur la sécurité absolue du capital et la nécessité d'investissements flexibles, de sorte à pouvoir répondre rapidement aux dépenses inattendues. Un premier contact a été noué avec deux autres banques d'investissement.

Recommandation 9: Je recommande que le Centre envisage d'établir un suivi et un examen plus systématiques des structures des absences pour maladie sur une base annuelle, afin de faire en sorte que l'incidence de ces absences puisse être gérée à un niveau acceptable.

Mesure adoptée: Les Services des ressources humaines ont développé un projet d'étude pilote en vue de l'introduction au Centre d'un système de planification des ressources humaines et de suivi des performances (HR-PPMS), qui contient un indicateur sur les absences pour maladie pour chaque unité du Centre. Cela permettra une identification des zones à problème et une comparaison à travers le Centre.

Recommandation 10: Je recommande que le Centre envisage de rendre obligatoire un bref entretien officiel de retour au travail entre le responsable du secteur et le membre du personnel concerné à la suite d'une absence, afin de vérifier que ce membre du personnel est apte au travail et d'explorer les raisons d'absence sous-jacentes que la direction pourrait avoir à traiter.

Mesure adoptée: Les services médicaux et des ressources humaines procèdent systématiquement à un entretien de retour au travail des membres du personnel qui reviennent d'une absence pour maladie de plus de quatre semaines afin d'évoquer les conditions et conséquences de leur retour avec les supérieurs hiérarchiques concernés.

Recommandation 11: Je recommande que le Centre établisse une stratégie de gestion des absences afin de consolider et le cas échéant d'améliorer les pratiques de gestion existantes, et de fournir une base solide pour une bonne pratique de l'emploi.

Mesure adoptée: Il convient de rappeler que les nombres totaux de jours d'absence pour maladie étaient les suivants ces dernières années:

- 2003: 1 793 jours
- 2004: 1 637 jours
- 2005: 1 846 jours

Comme indiqué précédemment, le nombre moyen de jours de maladie (hors absences pour maladie à long terme) a diminué au cours des trois dernières années de 6,8 jours à 5,1 jours par personne. Le taux d'absentéisme moyen est inférieur à 4% en comptant les absences pour maladie à long terme, et inférieur à 3% sans celles-ci.

En 2006, le nombre total de jours d'absence pour maladie est descendu à 1 504, ce qui représente moins de 8 jours par personne, tous types d'absences compris. Le taux d'absentéisme total est tombé à 3,5%, tous types d'absences compris.

Malgré cette tendance positive, les services des ressources humaines ont, comme indiqué plus haut, développé un projet d'étude pilote en vue de l'introduction au Centre d'un système de planification des ressources humaines et de suivi des performances (HR-PPMS), qui contient un indicateur sur les absences pour maladie pour chaque unité du Centre. Cela permettra une identification des zones à problème et une comparaison à travers le Centre.